

LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE RISQUE-T-ELLE DE PERDRE SON DROIT DE CITÉ ?

Les 9 Lieux d'Ecoute psychologique de l'agglomération grenobloise ont été initiés il y a 15 ans. S'ils disposent chacun d'une identité institutionnelle distincte (association, fondation, communes), ces dispositifs partagent des orientations de travail et des pratiques cliniques communes, progressivement formalisées dans le cadre d'un travail de mutualisation et de coordination conduit depuis 2003. **C'est cette structuration et cette réflexion collective qui font toute l'originalité et l'efficacité des Lieux d'Ecoute de l'agglomération**, à la différence de dispositifs similaires existant dans de nombreuses autres agglomérations françaises.

Positionnés au sein d'équipements de proximité, au cœur de quartiers en difficulté, les Lieux d'Ecoute de l'agglomération **accueillent chaque année plus de 1800 personnes, très majoritairement en situation de précarité sociale** ; un public dont les ressources financières, relationnelles et/ou psychiques, sont insuffisantes pour permettre son accès aux soins de droit commun. Les consultations d'écoute individuelle, assurées sur rendez-vous par des psychologues cliniciens, n'ont pas vocation à se substituer à l'intervention des autres professionnels du soin ; elles s'inscrivent dans une finalité **de soutien et d'étayage**, nécessaire dans les situations où les demandes sont entravées par des cumuls de difficultés, au confluent du social, de l'interculturel, du somatique et du psychique.

Les nombreuses années d'activité des Lieux d'Ecoute témoignent à cet égard d'une **réalité inquiétante : l'augmentation significative des situations de désarrimage social, relationnel et psychique des publics qu'ils reçoivent**. Cette aggravation des fragilités psychologiques individuelles s'actualise dans des mouvements de violence de moins en moins contenus (violence intra-familiale, violence sociale, violence contre soi), de retrait institutionnel (rupture scolaire, refus de soin, mise en échec des trajets d'accompagnement...), ou plus généralement d'errance psychique. Corrélées de façon complexe à des conditions de vie souvent dégradées, ces situations **débordent de plus en plus brutalement les autres professionnels de terrain**, dont les pratiques et les moyens sectoriels viennent buter sur des problématiques multidimensionnelles et intriquées. Chaque année, le nombre de personnes s'adressant aux Lieux d'Ecoute de l'agglomération augmente à ce titre de 10 % environ, sur l'orientation de ces partenaires, parfois désemparés : assistants sociaux, professionnels de la justice, de l'ASE ou de la PJJ, de l'insertion, de l'Education Nationale ou encore du soin de droit commun...

Facilement accessibles à tous du fait de leur présence de proximité, gratuits, et dégagés d'inscription venant déterminer d'emblée le registre de leur intervention (à la différence d'autres lieux ou dispositifs explicitement étiquetés « soutien à la parentalité », « sexualité », « addiction », ou « psychothérapie », par exemple...), **les Lieux d'Ecoute se présentent comme :**

- **des espaces « interstitiels »**, à l'articulation trop souvent lacunaire du sanitaire et du social ;
- **des espaces d'apaisement** offrant la possibilité à chacun, quel qu'il soit, quel que soit son statut, quelle que soit sa détresse, de pouvoir parler et d'être écouté de façon inconditionnelle ;
- **des espaces assurant une fonction collective de prévention**, en soutenant des personnes ou des familles qui certes ne présentent pas fréquemment de tableau psychopathologique lourd, mais se retrouvent néanmoins en situation de grande souffrance, parfois critique et pouvant être proche du passage à l'acte ;
- **des espaces de contenance** permettant de soutenir le trajet laborieux de ces personnes vers le soin, en favorisant l'émergence d'une demande qui leur soit propre, et en accompagnant

l'attente souvent très longue d'une prise en charge effective par les réseaux de soin existant...

Ces enjeux engagent fortement **la responsabilité des psychologues des Lieux d'Ecoute**, confrontés à une demande massive d'étayage narcissique, impliquant des mouvements transférentiels complexes qui oscillent entre grandes résistances et surinvestissement de la relation d'écoute... **Professionalisme, disponibilité et grande rigueur clinique** leur permettent d'y faire face, et de mobiliser avec efficacité un cadre aménagé, qui puisse s'adapter de façon prudente et attentive à chaque nouvelle rencontre. **Mais leur inscription institutionnelle** s'avère elle aussi essentielle à l'exercice opérant de fonctions **que l'externalisation prestataire ou la pratique humanitaire ne sauraient satisfaire** :

- **En tant qu'agents de collectivités publiques, comme en tant que salariés d'associations ou de fondations**, les psychologues des Lieux d'Ecoute sont inscrits au cœur de services sociaux de proximité. Ce positionnement leur confère une identité particulière, qui favorise **l'accès des personnes inquiètes ou hésitantes à des cadres de soin** dont les coordonnées leurs sont inconnues (services hospitaliers, intervenants libéraux...). Elle permet aussi aux psychologues de mettre au travail des processus de repérage des dimensions matérielles de « précarité sociale » et les dimensions de « souffrance psychique » ; dimensions dont l'insuffisante articulation participe justement à engluer le parcours de vie et le trajet d'insertion des personnes accueillies ;
- Cette appartenance institutionnelle garantit de plus aux psychologues **une légitimité indispensable pour conduire un travail conséquent de partenariat**. Celui-ci est déterminant à la fois pour arriver à « rencontrer » les publics en difficultés, mais aussi pour pouvoir les orienter de façon opérante vers d'autres lieux de prise en charge, et ainsi assurer leur mission de relais. Une des principales fonctions assurées par les psychologues des Lieux d'Ecoute réside ainsi dans le travail de réseau, l'enrichissement de l'interconnaissance, et la conduite d'actions communes avec les divers acteurs de la scène sociale, sanitaire et médico-sociale ;
- Parce qu'elles sont mises en œuvre par les collectivités ou leurs opérateurs historiques, les fonctions des Lieux d'Ecoute sont enfin, et de façon essentielle, reconnues comme **participant à remplir une mission de service public**. Cette intégration vient témoigner d'une **prise en considération politique des problématiques de vulnérabilité psychique, et des besoins corrélatifs d'une part de la population auxquels le champ socio-éducatif et le champ sanitaire n'arrivent pas à répondre**. Elle permet aussi de reconnaître de façon signifiante la place du psychologue dans la cité, et notamment dans la réflexion collective sur les problématiques territoriales de santé publique et d'inclusion sociale.

Malgré ces enjeux, et à l'instar de nombreux autres dispositifs des politiques sociales et sanitaires, les Lieux d'Ecoute ne sont malheureusement pas à l'abri de **restrictions et d'arbitrages budgétaires**. La coordination des psychologues des Lieux d'Ecoute de l'agglomération et ses nombreux partenaires de terrain craignent à ce titre que l'avenir du Lieu d'Ecoute municipal d'Echirolles soit incertain, son unique poste de psychologue n'étant plus pourvu depuis plusieurs mois. Un risque qui ne va pas sans alerter quant à la place réellement reconnue à la prévention et l'accès au soin, à l'heure où la santé mentale s'impose pourtant plus que jamais comme un objet d'action publique territoriale.